

ÉDUCATION. Chaque lycée pourra organiser le temps de présence de ses élèves

Du distanciel dans les lycées au cas par cas

« **IL N'Y A** aucun geste barrière ! » Peut-être la déclaration de ce lycéen de Tocqueville est-elle trop absolue. Néanmoins le protocole sanitaire appliqué dans les lycées demeure contesté par une grande partie du corps enseignant et par les lycéens. « Il faudrait que ça ferme », poursuit l'élève. « Non, car on ne suit pas les cours à la maison ! », lui répond son camarade Amine.

Hier, leur établissement n'avait pas encore tranché la question. Car l'Éducation nationale a décidé ce jeudi de proposer aux lycées la possibilité d'organiser du distanciel pour les élèves. « Les mesures prévues par le protocole sont plus difficiles à appliquer car les déplacements des élèves sont plus nombreux et plus fréquents, et l'organisation de la restauration scolaire plus complexe », communique l'Académie de Normandie.

Pas d'obligation

Ainsi, chaque établissement met en place « un plan de continuité pédagogique qui garantisse les apprentissages quotidiens pour tous les élèves, avec au minimum 50 % d'enseignement en présentiel pour chaque élève et une organisation identique pour tous les élèves d'un même niveau ». Plan applicable « à compter du lundi 9 novembre » et « valable jusqu'aux prochains congés scolaires ».

Une organisation sur laquelle planchaient déjà certains lycées, comme Victor-Grignard (*Presse de la Manche* d'hier) ou encore Henri-Cornat à Valognes. « Il y aura chaque semaine deux niveaux sur trois », détaille Denis Bourchanin, vice-proviseur de l'établissement valognais. « La semaine prochaine ce sera les 1^{res} à distance, la semaine suivante les 2^{ndes}, puis les terminales, et ça se répétera jusqu'aux vacances de Noël ». Précisant bien qu'il s'agit pour les lycées d'une possibilité et non d'une obligation.

Comme Tocqueville, les lycées cherbourgeois Thomas-Hélye et Jean-François-Millet n'ont pas communiqué leurs directives. Pour les lycées professionnels, « tournant à une

vingtaine d'élèves par classes, c'est plus simple », indique le proviseur Fabrice Rodriguez, de Sauxmarais. « Donc la proposition a été déclinée par le CA. » D'autant que « certains enseignements ne peuvent se faire à la maison, donc les élèves perdraient douze heures de cours ». Même décision pour le lycée Ingénieur-Cachin.

Romain LE BRIS



Le distanciel n'est pas l'idéal pour certains de ces lycéens. « Ma connexion était nulle, je n'entendais rien ! » confie Amine (à droite). « Mais au moins on se levait plus tard ! » s'accordent-ils.